



Projet de câble sous-marin de télécommunication transatlantique DUNANT atterrissant à Saint-Hilaire-de-Riez

Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas (complément au § 6.4)

La liste des mesures déjà identifiées et destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement et les activités humaines sont présentées dans les tableaux ci-après.

Enjeux	Mesures applicables visant à réduire ou éviter les incidences de la phase travaux
Peuplements benthiques	<p>Réalisation d'une campagne de reconnaissance géophysique des fonds (sonar/bathymétrie multifaisceaux, sondeur à sédiment...) sur un corridor de 500 m centré sur la route théorique du câble.</p> <p>Réalisation d'une campagne d'expertise des biocénoses : expertise bio-sédimentaire sur les substrats meubles et caméra benthique + inventaires en plongée si nécessaire (si passage sur substrat rocheux d'intérêt).</p> <p>Il est recherché d'ensouiller le câble sur toute sa longueur sur le plateau continental jusqu'à 1500m si les conditions de sol le permettent.</p> <p>Aussi ces deux campagnes en mer vont permettre d'optimiser le tracé du câble avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'emprunter préférentiellement les corridors et zones de substrats meubles pour un ensouillage maximal, et quand cela s'avère impossible de privilégier les zones de faible sensibilité,- de louvoyer entre les éventuelles structures rocheuses,- de limiter les suspensions de câble d'une manière générale,- de définir les mesures d'accompagnement environnementales si nécessaire : inspections et réajustements locaux, ancrages (pour éviter des mouvements latéraux et maintenir l'intégrité des espèces).- de définir les besoins précis en suivi environnemental.
Peuplements benthiques profonds	<p>Optimisation du tracé visant à épouser au mieux le relief du fond marin des profondeurs océaniques pour stabiliser le câble dès sa pose.</p> <p>Diamètre réduit du câble (de 29 à 17 mm dans les grands fonds)</p> <p>Technique d'installation du câble (lente et selon une tension et un mou calculés).</p> <p>Evitement des secteurs du pSIC «FR5302015- Mers Celtiques - Talus du golfe de Gascogne » identifiés pour les enjeux récifs (7 sous-zones nommées de A à G).</p>
Mammifères marins	<p>Mise en œuvre d'un protocole de détection des cétacés pour écarter le risque de collision si nécessaire (validé à l'issue de l'étude d'incidence).</p> <p>Vitesse réduite du navire câblé pour l'installation du câble (3 à 6 nœuds).</p> <p>Pas d'émission sonore significative en eau.</p>

Avifaune	<p>Choix d'une pose du câble en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opération d'atterrage du câble (segment entre 20m de fond et la plage) au cours du mois de mars (hors période de reproduction des oiseaux nicheurs comme le Gravelot à collier interrompu) - utilisation de la chambre plage et des conduites existantes : seule l'entrée des conduites doit être dégagée sur la plage sans nécessité de toucher à la dune. - opération de déploiement du segment principal (à partir de 20 m de fond vers le large) au cours du mois de juillet.
Flore terrestre	<p>Utilisation de la chambre plage et des conduites existantes : seule l'entrée des conduites doit être dégagée sur la plage sans nécessité de toucher à la dune.</p> <p>Balisage des bords de dune pour éviter tout piétinement ou circulation des engins de chantier accédant à la plage.</p>
Navigation	<p>Occupation de l'espace maritime réduite au cours des travaux.</p> <p>AVURNAV</p>
Pêche	<p>Choix du tracé du câble : utilisation d'un corridor de protection de câble existant dans les eaux territoriales où le mouillage, le dragage et le chalutage sont déjà interdits.</p> <p>Concertation engagée avec le COREPEM pour la validation du tracé du câble et des mesures associés (ensouillage, devenir de l'extrémité ouest de la zone de protection du câble...)</p> <p>En plus des AVURNAV, transmission des plannings des travaux directement aux pêcheurs via le COREPEM : pour garantir la sécurité des engins de pêches dormant notamment.</p>
Usages de la plage	<p>Choix d'une pose du câble en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opération d'atterrage du câble (segment entre 20 m de fond et la plage) au cours du mois de mars (hors période estivale) - opération de déploiement du segment principal (à partir de 20 m de fond vers le large) au cours du mois de juillet. <p>Utilisation de la chambre plage et des conduites existantes : seule l'entrée des conduites doit être dégagée sur la plage limitant ainsi l'emprise des travaux.</p>
Sécurité des usagers de la plage	<p>Balisage du chantier le jour de l'atterrage (1 jour) et au cours de la préparation du site</p> <p>Des mesures de sécurités complémentaires pourront être prises en fonction des recommandations des services techniques de la mairie de Saint Hilaire de Riez qui sera consultée (accès pompier...)</p>

Tableau 1. Mesures applicables en phase travaux

Enjeux	Mesures applicables visant à réduire ou éviter les incidences de phase exploitation
Sur l'ensemble des compartiments	Aucune opération de maintenance à prévoir.
Peuplements benthiques	<p>Le câble sera ensouillé sur tout le plateau continental en fonction de la nature des fonds.</p> <p>Dans les parties où il serait impossible à ensouiller, le tracé du câble sera optimisé au regard des enjeux écologiques identifiés.</p> <p>Un ancrage du câble est possible par des ancres spécifiques adaptées à la nature du substrat de sorte à interdire tout mouvement latéral.</p> <p>Une intégration du câble au milieu est à attendre (retour d'expérience)</p> <p>Un suivi scientifique est prévu sur les sites d'intérêt (et pour les parties qui n'auraient pas être ensouillées).</p>
Activés de pêche/ Mouillage des navires	<p>Choix du tracé du câble : utilisation d'un corridor de protection de câble existant dans les eaux territoriales où le mouillage, le dragage et le chalutage sont déjà interdits.</p> <p>Validation du tracé du câble avec le COREPEM.</p> <p>Report du tracé sur les cartes marines.</p> <p>Activités de pêche compatibles avec la présence du câble sur les zones ensouillées : la profondeur cible d'ensouillage étant de 1 m.</p> <p>Très retour d'expérience sur le précédent câble utilisant en grande partie le même tracé et expliquant en partie le choix du site retenu.</p>
Pratique des espaces	<p>Ensouillage à la côte suffisant pour que le câble ne réapparaisse et ne constitue un obstacle à la pratique de la baignade.</p> <p>Ensouillage sur la plage à une profondeur suffisante (environ 2 m) pour que le câble ne réapparaisse pas.</p> <p>Sur-longueur de câble dans la chambre plage pour parer au risque d'érosion de la plage. Le câble serait ainsi facilement ré-ensouillable.</p> <p>A noter que le site ne présente pas d'érosion marquée à ce jour.</p> <p>Pas de structure hors sol de la chambre-plage existante, seule une plaque métallique affleure le sol.</p>

Tableau 2. Mesures applicables en phase exploitation